

Communiqué de presse du 17 mai 2021

La Fédération de la médecine complémentaire soutient les initiatives phytos

Oui à une eau potable propre et à une agriculture libre de pesticides

Un usage approprié des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire est un combat important de la Fédération de la médecine complémentaire. La prescription immodérée d'antibiotiques et leur usage prophylactique provoquent des résistances. Celles-ci constituent un grand danger pour la santé humaine et animale. Des résidus de pesticides dans l'eau potable, dans le fourrage, dans les aliments et les médicaments naturels menacent aussi notre santé. Une eau potable propre, un environnement intact et une agriculture libre de pesticides de synthèse constituent le socle de notre vie. C'est pourquoi, la Fédération de la médecine complémentaire soutient les deux initiatives phytos par 2 x oui.

La Fédération de la médecine complémentaire s'engage, depuis de nombreuses années, pour une réduction de l'usage des antibiotiques en médecines humaine et vétérinaire. Les antibiorésistances représentent un des plus grands dangers en santé publique. Elles augmentent la charge de morbidité et la mortalité et causent des coûts importants. La médecine complémentaire connaît des approches alternatives de traitements aux antibiotiques. Mais celles-ci doivent encore être encouragées plus largement.

« Le [projet Kometian](#), suivi scientifiquement, a pu démontrer que la prescription d'antibiotiques dans l'élevage d'animaux de rente a diminué grâce à des traitements de médecine complémentaire », dit la conseillère nationale socialiste Edith Graf-Litscher, présidente de la Fedmedcom et membre du conseil de la société Kometian, qui souligne aussi que : « L'utilité de la médecine complémentaire pour réduire l'usage d'antibiotiques doit être mieux étudiée de manière générale, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire ». Elle a donc déposé une [motion](#) que le Conseil national a adoptée. Le conseil des États la traitera en juin 2021.

Un environnement intact n'est pas seulement la base pour de l'eau potable propre et des aliments sains mais aussi la condition préalable pour une production sûre de médicaments à base de matières premières naturelles. Et des valeurs limites en matière de pesticides doivent aussi être respectées dans la fabrication des médicaments. La Suisse connaît une riche tradition et une offre variée en matière de médicaments naturels. Leur préservation est une des revendications de la Fedmedcom et entre dans la mise en œuvre de l'article constitutionnel 118a sur les médecines complémentaires. Les médicaments naturels sont fabriqués à partir de plantes et de matières premières en qualité bio. Les restes de pesticides dans l'eau potable, dans les sols et dans les substances naturelles menacent finalement aussi la diversité des médicaments naturels. Si les matières premières sont chargées et que les valeurs limites sont dépassées, elles ne peuvent plus être utilisées pour la production de médicaments naturels.

Les pesticides et l'antibiorésistance menacent gravement notre santé. La médecine complémentaire, tout comme l'initiative [« Pour une eau potable propre »](#) et l'initiative [« Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »](#), mise sur une production agricole sans pesticide de synthèse et sans usage prophylactique d'antibiotiques. Seule une agriculture écologique, des sols sains et une eau potable propre permettront de conserver nos moyens d'existence et de protéger notre santé. C'est pourquoi la Fédération de la médecine complémentaire soutient les deux initiatives phytos par 2 x oui.

Contact:

- Mme la Conseillère nationale Edith Graf-Litscher, présidente de la Fedmedcom :
Tél. 079 347 08 93, edith.graf-litscher@parl.ch
- Isabelle Zimmermann, secrétaire générale de la Fedmedcom :
Tél. 031 560 00 24 / isabelle.zimmermann@dakomed.ch

La Fédération de la médecine complémentaire

La Fédération s'engage pour une large reconnaissance, la prise en compte et la promotion de la médecine complémentaire dans le système suisse de santé publique, en vertu de l'article 118a « Médecines complémentaires » de la Constitution fédérale. <https://www.fedmedcom.ch/>

Plus d'informations encore et des articles intéressants sur la médecine complémentaire sur Millefolia – Le portail suisse d'informations sur la médecine complémentaire <https://www.millefolia.ch/fr/>